

MÉMOIRE DU



Exploration et exploitation des gaz de schiste

Soumis à la
Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

23 novembre 2010

Table des matières

PRÉSENTATION DU PARTI QUÉBÉCOIS.....	3
INTRODUCTION.....	4
DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ENCORE MAL ÉVALUÉS AU QUÉBEC.....	5
LES IMPACTS SUR LES AQUIFÈRES : L'EXPÉRIENCE AMÉRICAINE.....	5
L'IMPACT DES EAUX USÉES : DES RISQUES POUR LA SANTÉ PUBLIQUE.....	8
LA RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE : L'ILLUSION GOUVERNEMENTALE.....	12
DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES INCERTAINES DANS LE CADRE ACTUEL....	14
EMPLOIS ET EXPERTISE QUÉBÉCOISE : UN BALLON QUI SE DÉGONFLE.....	15
LES REDEVANCES SUR L'INDUSTRIE GAZIÈRE : OÙ EST LE PACTOLE ANNONCÉ?.....	16
<i>Le fouillis des permis d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste</i>	<i>17</i>
UNE IMPROVISATION QUI NUIT AU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC.....	18
L'IMPOSITION D'UN MORATOIRE PROVISOIRE : UN CHOIX LOGIQUE DANS L'INTÉRÊT DU QUÉBEC	19
RECOMMANDATIONS.....	21

Présentation du Parti Québécois

Le Parti Québécois est né en 1968 et vise la souveraineté politique du Québec afin de permettre l'émancipation de la nation québécoise. Aujourd'hui, il compte plus de 110 000 membres aux quatre coins du Québec. Depuis le 8 décembre 2008, notre formation politique exerce le rôle d'opposition officielle à l'Assemblée nationale du Québec. L'aile parlementaire est composée de 51 députés travaillant ensemble au développement économique, social, environnemental et politique de la collectivité québécoise.

Dans son rôle d'opposition officielle, le Parti Québécois surveille l'action gouvernementale afin de défendre les intérêts des citoyens et citoyennes du Québec. C'est dans ce rôle que nous analysons le dossier des gaz de schiste et que nous participons au débat actuel sur cette question. Le Parti Québécois a lui-même créé le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 1977 et s'inspire de sa mission essentielle au sein d'une société démocratique comme celle du Québec.

« Notre vision est celle d'un Québec où les citoyens de toutes les régions sont mieux renseignés sur les questions environnementales et sur les projets d'importance soumis à la consultation publique ¹ ». Plus encore, le BAPE se doit d'être un organisme indépendant, impartial et le porte-voix de l'opinion des citoyens et citoyennes dans le processus de prise de décision du gouvernement².

Ce sont donc ces principes qui guident l'intervention du Parti Québécois devant le BAPE et sur la place publique dans le dossier de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste. Comme opposition officielle, comme parti politique ayant à cœur l'environnement, le développement durable et la création de la richesse, notre intervention est fondamentale. La confusion et l'improvisation qui règnent autour du développement de cette filière énergétique est dommageable pour le Québec. Notre position est claire : reprenons notre souffle, posons les bonnes questions, laissons les Québécoises et Québécois s'exprimer, arrêtons l'improvisation gouvernementale et imposons un moratoire dès maintenant!

¹ BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L' ENVIRONNEMENT, <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/bape/organisme/index.htm>

² Voir *Idem*.

Introduction

L'exploration et l'exploitation des gaz de schiste défraient la manchette depuis plus d'un an maintenant. Depuis ce temps, une myriade de questions, d'interrogations, de craintes, de doutes se sont cristallisés dans la population québécoise sur cette filière énergétique naissante chez nous. La vallée du Saint-Laurent a été véritablement prise d'assaut par l'industrie gazière. Sans le consentement des élus municipaux, sans le consentement des citoyens et sous le regard complice du gouvernement actuel, de nombreuses compagnies se sont retrouvées en plein cœur des communautés, sur les meilleures terres arables du Québec, à forer le sous-sol québécois pour y évaluer le potentiel gazier.

Malgré la campagne d'information de l'Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ), malgré les tentatives du gouvernement de calmer le jeu, malgré la volonté manifeste des citoyennes et citoyens d'en connaître plus sur cette industrie qui s'installe dans leurs cours, le questionnement, voire l'incompréhension, est généralisé.

Dans quelle perspective énergétique s'inscrit l'éventuelle exploitation des gaz de schiste? Quelles évaluations préalables ont été faites sur les impacts environnementaux de ces forages et d'une future exploitation des gaz de schiste? Quels seront les impacts sur l'eau? Quels sont les risques pour la santé publique? Quels sont les avantages économiques de l'implantation d'une telle filière dans le contexte québécois? Peut-on conjuguer développement économique responsable et pérennité de nos milieux de vie? Autant de questions sans réponses.

C'est l'ensemble de ces interrogations qui guide ce mémoire. Dans les prochaines pages, nous nous pencherons principalement, dans ce contexte, sur les impacts environnementaux, les enjeux économiques et énergétiques liés aux gaz de schiste. Cette démonstration établira l'urgence d'imposer un moratoire sur son exploration et son exploitation dans l'intérêt de tous les Québécois et Québécoises.

Des impacts environnementaux encore mal évalués au Québec

Après les six journées de consultation de la première étape du BAPE, le bilan est limpide. Nous ne détenons pas actuellement toutes les informations nécessaires pour porter un jugement éclairé sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste. Plusieurs experts, notamment de la Santé publique, sont venus témoigner qu'ils n'avaient pas les données suffisantes pour compléter leurs analyses.

Les impacts environnementaux liés à l'industrie gazière représentent une part importante du flou qui existe présentement, tant dans la population que chez les experts et les titulaires de charges publiques. De ces impacts, ce sont assurément ceux touchant l'eau qui sont les plus significatifs.

Les impacts sur les aquifères : l'expérience américaine

L'usage de l'eau, vitale pour l'activité humaine, par les compagnies impliquées dans l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste comporte des risques que nous commençons à peine à documenter. Plusieurs cas de contamination de l'eau souterraine aux États-Unis ont été soulevés. De nombreuses études scientifiques récentes soulèvent bon nombre d'inquiétudes sur la contamination possible des aquifères.

Présentement, le gouvernement tente de minimiser les dangers pour la pérennité des aquifères de la vallée du Saint-Laurent. Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Pierre Arcand, défend cette prétention. Mais sur quelles bases le gouvernement peut affirmer que les aquifères et les nappes phréatiques sont hors de tout péril?

Dans un document technique préparé par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) sur lequel se base le BAPE dans le dossier des gaz de schiste³, seulement quelques phrases effleurent cette question d'importance. Le ministère indique seulement le positionnement des aquifères et des nappes phréatiques dans le sous-sol québécois et

³ Voir MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, *Le développement du gaz de schiste au Québec*, 15 septembre 2010, 26 pages.

quelques méthodes de protection dont fait usage l'industrie pour éviter tout incident. Pourtant, dans le document produit par le MDDEP, celui-ci reconnaît clairement que les prélèvements d'eau douce, nécessaires notamment à la fracturation de la roche pour y extraire le gaz, ont des impacts directs : « Le prélèvement d'un important volume d'eau douce dans le milieu naturel sur une courte période de temps pourrait avoir des effets sur les écosystèmes aquatiques et humides, les puits d'eau potable, les systèmes d'irrigation agricole ou tout autre usage de l'eau⁴».

Que doit-on comprendre de ce double discours? À la fois le gouvernement reconnaît des risques potentiels, tout en minimisant la pédagogie nécessaire sur ces mêmes risques. Nous savons que les projets d'exploitation des gaz de schiste nécessitent une grande quantité d'eau, tant pour la première phase de forage que pour la deuxième phase de fracturation. Le MDDEP évalue que les quantités utilisées représentent respectivement quelques centaines de mètres cubes et entre 4 000 et 35 000 mètres cubes d'eau⁵. Il est illusoire de penser qu'une utilisation aussi abondante d'une ressource est sans impacts sur les aquifères, mais surtout sur la santé de la population. Le constat est sans équivoque : le gouvernement ne détient pas toute la connaissance sur le sujet. Le ministre Pierre Arcand reconnaissait que les connaissances sur les tenants et les aboutissants de l'industrie gazière étaient « embryonnaires » au Québec. « Ce que je comprends, [...] c'est qu'il y a très peu de connaissances québécoises dans ce domaine⁶».

Pourtant, des impacts significatifs sur les aquifères ont été répertoriés et analysés aux États-Unis où l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste ont littéralement explosé, principalement en Pennsylvanie et dans l'État de New York. En ne prenant pas en considération ces risques, le gouvernement manque donc à ses responsabilités. Nous nous devons de rappeler qu'en juin 2009, ce même gouvernement a fait adopter la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*⁷. Que reste-t-il de

⁴MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, *Les enjeux environnementaux de l'exploration et de l'exploitation gazières dans les Basses-Terres du Saint-Laurent*, Octobre 2010, p.15.

⁵MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, *op.cit.*, p. 26.

⁶ Alexandre SHIELDS, « Exploration gazière : Le Québec accuse un déficit de connaissances », *Le Devoir*, 25 août 2010, <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/294929/exploration-gaziere-le-quebec-accuse-un-deficit-de-connaissances>.

⁷ Voir GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, adoptée le 11 juin 2009 par l'Assemblée nationale du Québec.

ses vœux pieux? Cette loi devait pourtant placer l'État comme le gardien de la ressource au nom de l'ensemble des Québécoises et Québécois. Quelques mois plus tard, nous croyons que l'aveuglement gouvernemental dans le dossier risque de causer des torts irréparables à cette ressource essentielle.

Chez nos voisins américains, plusieurs experts sont venus mettre d'importants bémols aux prétentions d'une industrie gazière cherchant à réduire les impacts de l'extraction des gaz de schiste sur les aquifères. Un des risques les plus dommageables que peut causer les procédés industriels utilisés par les compagnies gazières est assurément la migration du gaz à l'intérieur du shale fracturé.

Une étude récente du *Cornell Fracture Group*, pilotée par Anthony Ingraffea, chercheur de renom de l'Université Cornell, va dans ce sens. L'imperméabilité de la roche, argument béton de l'industrie gazière contre les critiques, est sérieusement mise à mal dans cette étude. En effet, Ingraffea conclut que l'imperméabilité de cette même roche est endommagée par le processus de fracturation et que malgré les précautions prises par l'industrie (dans la majorité des cas assurées dans les premiers mètres de forage pour sécuriser l'eau de surface et les nappes phréatiques), les risques de migration du gaz sont présents⁸. Mais plus inquiétant encore, des études menées par le *New York City Department of Environmental Protection*, l'équivalent du MDDEP pour la métropole américaine, affirment que des risques élevés de migration du méthane, s'échappant de la structure géologique Marcellus à la suite de la fracturation de la roche vers les zones d'approvisionnement en eau, sont imminents⁹.

Voici deux cas qui viennent étayer cette thèse. En 2004, au Colorado, des analyses effectuées dans des aquifères situés très profondément dans le sous-sol ont révélé une forte concentration de benzène¹⁰. De plus, en 2009, dans la municipalité de Dimrock en Pennsylvanie, une migration de méthane a contaminé largement bon nombre d'aquifères déclenchant une explosion à la surface sur les lieux d'exploitation de l'industrie gazière¹¹.

⁸ L'étude du Cornell Fracture Group est citée dans MUNK SCHOOL OF GLOBAL AFFAIRS, *Fracture lines : Will Canada's Water Be Protected in the Rush to Develop Shale Gas?*, Université de Toronto, 62 pages.

⁹ NEW YORK CITY DEPARTMENT OF ENVIRONMENTAL PROTECTION, *Impact Assessment of Natural Gas Production in the New York City Water Supply Watershed*, New York, 22 décembre 2009, 42 pages.

¹⁰ *Idem*

¹¹ *Idem*

Bien plus que de simples faits divers, ces deux cas démontrent tout le potentiel de risque lié à l'industrie des gaz de schiste. Qui peut nous assurer que de tels événements ne se produiront pas chez nous, dans la vallée du Saint-Laurent, l'écoumène du Québec? Avons-nous besoin de rappeler que la Pennsylvanie et l'État de New York ont mis un frein à l'industrie en imposant respectivement un moratoire?

Récemment, au Canada, une étude de la *Munk School of Global Affairs* de l'Université de Toronto renforçait également cet argumentaire en provenance des États-Unis. Les conclusions de cette étude sont sans équivoque. Pour les chercheurs, « les gouvernements fédéral et provinciaux en collaboration avec l'industrie de la fracturation hydraulique devraient immédiatement financer des études indépendantes pour évaluer l'état de toutes les nappes aquifères avant d'y autoriser l'exploration de gaz de schiste, et surtout la fracturation hydraulique¹²». L'industrie gazière répond que ses procédés de cimentation de tubage, consistant à bétonner les parois des trous de forage sur quelques centaines de mètres, permettent de réduire les risques d'infiltration et de migration. Mais peut-on être véritablement confiant envers ces méthodes? Les recherches scientifiques tendent à nous faire croire le contraire. Devant cette incertitude, nous pensons que le principe de précaution s'impose et exige que le gouvernement et l'industrie répondent aux inquiétudes de la population. Ce principe ne peut qu'être assuré par l'imposition d'un moratoire et la mise en branle d'une étude générique du BAPE.

L'impact des eaux usées : des risques pour la santé publique

Si la question des impacts sur les aquifères est préoccupante, la problématique des eaux usées issues de l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste est tout aussi grave. Une récente étude du *Massachusetts Institute of Technology* affirme d'ailleurs que la gestion des eaux de fracturation allait devenir l'enjeu prioritaire de cette nouvelle industrie¹³.

¹² Louis-Gilles FRANCOEUR, « Les réserves d'eau seraient menacées », *Le Devoir*, 15 octobre 2010, <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/298100/gaz-de-schiste-les-reserves-d-eau-seraient-menacees>.

¹³ MASSACHUSETTS INSTITUTE OF TECHNOLOGY (MIT), *The Future of Natural Gas*, 2010, 104 pages, <http://web.mit.edu/mitei/research/studies/report-natural-gas.pdf>.

Tout d'abord, au cœur de la joute d'improvisation gouvernementale actuelle dans le dossier des gaz de schiste, les deux ministères chapeautant le débat ne s'entendent même pas sur les données d'analyse de base. Pour le MRNF, l'industrie gazière utilisera quelque 12 000 m³ d'eau pour effectuer la fracturation de la roche et y extraire le précieux gaz. Du côté du MDDEP, comme mentionné plus tôt, l'évaluation est plutôt vague. Entre 4 000 et 35 000 m³ seront nécessaires. Qui dit vrai? Comment expliquer l'écart entre les deux évaluations? Pourquoi si peu de précisions et de concordance entre les chiffres qui sont avancés?

Pour le moment, l'industrie gazière se fait rassurante et prétend réutiliser un volume important de l'eau de fracturation. La compagnie *Questerre* par exemple évalue qu'elle pourra réutiliser entre 30 et 50 % de l'eau servant à triturer la roche pour d'autres projets de forage¹⁴. Mais entre-temps, où cette eau se retrouvera? Comment va-t-on assurer à la population que ces eaux sales et contaminées par des produits chimiques ne s'infiltreront pas dans les nappes phréatiques où elle puise son eau ou se répandre sur les terres agricoles?

Si la gestion des eaux usées de la fracturation représente un défi industriel et environnemental pour les compagnies gazières, le gouvernement québécois a quant à lui l'entière responsabilité, comme gardien des intérêts collectifs dans ses ressources en eau, de la protection de cette ressource vitale. Il ne peut continuer de traiter la question avec la légèreté démontrée jusqu'à présent.

Toujours selon le document technique du MRNF, la présence de produits chimiques dans l'eau de fracturation, pourtant reconnue par l'industrie gazière, est microscopique. « Le liquide utilisé pour la fracturation contient surtout de l'eau (90 %) et du sable (9,4 %). Certains additifs sont ajoutés au fluide de fracturation; la concentration de tous ces additifs est inférieure à 1 %¹⁵ ». Nous pouvons noter que le document est muet sur la toxicité de ces produits.

En septembre dernier, la compagnie *Questerre* a rendu disponible sur son site Internet la liste des additifs chimiques composant la recette de fracturation : polyacrylamide, isopropanol, triméthylactadécylammonium, xylène sulfonate de sodium, d'hypochlorite de sodium, d'amine

¹⁴ *QUESTERRE ENERGY, Utilisation de l'eau – Exploration des Shales d'Utica*, document d'information interne, octobre 2010.

¹⁵ *MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, op.cit.*, p.8 et 21.

quaternaire et notamment monohydrate de nitrilatriacétate de trisodium¹⁶. La dangerosité de ce cocktail ne fait pas de doute pour Alfred Jaouich, professeur au Département des sciences de la Terre et de l'Atmosphère de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM). « Ce sont des substances qu'on ne veut absolument pas retrouver dans l'eau souterraine. Plusieurs d'entre elles sont cancérigènes¹⁷ ». D'ailleurs, le ministère de la Santé et des Services sociaux allait dans le même sens et a affirmé lors de la première partie des audiences publiques du BAPE : « On a les produits, mais on n'a pas la recette¹⁸ ». Ce qui rend impossible, selon eux, l'analyse de la toxicité des produits en cause. Le danger est donc réellement présent contrairement à ce qu'affirme le gouvernement.

D'autre part, le gouvernement et ces mêmes compagnies cherchent à refiler les eaux usées aux communautés qui ne se sont pas encore remises de la stupéfaction de l'invasion des compagnies gazières sur leur territoire. C'est inadmissible! La Fédération des municipalités du Québec (FMQ) a d'ailleurs envoyé un important coup de semonce au gouvernement. Tout comme nous, elle souhaite une plus grande transparence et un BAPE générique sur le dossier des gaz de schiste afin de répondre à toutes les questions.

En plus de l'incohérence du gouvernement, de l'industrie et de la prise de position des municipalités par le biais de la FMQ, l'étude de la *Munk School of Global Affairs* de l'Université de Toronto citée précédemment confirme les inquiétudes légitimes de la population et des groupes environnementaux. Selon cette dernière, les infrastructures municipales ne peuvent accueillir l'eau souillée de la fracturation de la roche. Elles ne sont tout simplement pas adaptées pour recevoir et traiter les produits chimiques présents en bonne quantité dans l'eau rejetée par l'industrie gazière¹⁹. Pourquoi le gouvernement et les compagnies gazières tiennent un tout autre discours?

Les municipalités, confrontées à ce manque de transparence et d'informations, entendent maintenant utiliser tous les pouvoirs, même restreints, qu'elles ont à leur disposition pour contrôler l'activité de l'industrie sur leur territoire, notamment en refusant d'accueillir les eaux

¹⁶ Jessica NADEAU, « Un cocktail chimique et dangereux », 15 septembre 2010, <http://ruefrontenac.com/nouvelles-generales/environnement/27706-gaz-de-schistecocktail-chimique-dangereux>.

¹⁷ Jessica NADEAU, *op.cit.*

¹⁸ BAPE, DT8 Séance tenue le 12 octobre en après-midi à Saint-Hyacinthe, ligne 980.

¹⁹ Voir MUNK SCHOOL OF GLOBAL AFFAIRS, *op.cit.*

utilisées par l'industrie dans leurs usines de traitement²⁰. Même si le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a fourni au BAPE une liste des usines de traitement qui pourraient recevoir ces eaux usées²¹, les municipalités ne sont toujours pas rassurées à cet égard.

Pour terminer sur cet aspect, nous aimerions exprimer nos inquiétudes sur les bassins de rétention des eaux usées produites par l'industrie des gaz de schiste (véritables bassins d'eau polluée et stagnante à même le sol), il est légitime de se questionner sur les risques d'un tel entreposage. Comme le mentionne la recherche de la *Munk School of Global Affairs* : « Les bassins de rétention peuvent couler. Ces eaux peuvent être déversées illégalement dans des cours d'eau ou aboutir dans des usines d'épuration de petits villages dont les systèmes vont laisser passer les toxiques, ce qui équivaut à les laisser filer au cours d'eau²² ». Mais encore, les « écoulements, fuites et accidents peuvent faire en sorte que ces eaux s'introduisent dans les nappes souterraines par la surface ou encore par les puits de forage soumis à d'énormes pressions²³ ». Nous savons qu'environ la moitié de l'eau utilisée lors de la fracturation remonte à la surface et est entreposée dans ces immenses bassins de décantation à proximité des puits de forage. Puisque cette eau est contaminée par les produits chimiques utilisés par l'industrie, que seraient les dommages à l'environnement en cas de déversement dans la nature de ces eaux? Un rejet dans les cours d'eau à proximité d'un site aurait sans doute des conséquences importantes pour les écosystèmes touchés. Et que dire des impacts sur les meilleures terres agricoles du Québec. Équiterre d'ailleurs pose une question essentielle en ce sens. « À combien l'industrie évalue-t-elle les superficies de terres agricoles qui devront être réaffectées pour permettre le développement de l'industrie²⁴ ? »

Le ministre Pierre Arcand claironne quant à lui sur toutes les tribunes que l'eau est une richesse collective. Il y a, selon nous, une dichotomie marquée entre la volonté du ministre et

²⁰ Voir FÉDÉRATION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, *Questionnements de la Fédération des municipalités du Québec sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste*, 13 octobre 2010, http://www.fqm.ca/documents/gazschiste_questionsbape.pdf.

²¹ DB66 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE. Évaluation préliminaire du potentiel de traitement des eaux usées provenant de l'exploitation des gaz de schiste par des stations d'épuration des eaux usées municipales, 12 octobre 2010, 2 pages.

²² Louis-Gilles FRANCOEUR, *op. cit.*

²³ Louis-Gilles FRANCOEUR, *op.cit.*

²⁴ Hugo SÉGUIN (Équiterre), *On peine à voir le développement durable*, 15 septembre 2010 <http://www.equiterre.org/choix-de-societe/blog/gaz-de-schiste-au-quebec-on-peine-a-voir-le-developpement-durable>.

l'application de cette valeur dans le contexte actuel. Le gouvernement actuel ne possède pas toute l'information pertinente et marche à l'aveuglette dans le développement de cette filière. Les impacts sur les aquifères et la gestion des eaux usées sont des signes qui ne trompent pas. Il nous faut arrêter le développement actuel par l'imposition d'un moratoire qui nous permettrait de faire un tour d'horizon complet et indépendant des impacts de cette industrie sur nos ressources en eau.

La réduction des gaz à effet de serre : l'illusion gouvernementale

La réduction des gaz à effet de serre (GES) est-il un véritable objectif du gouvernement actuel? Nous en doutons passablement depuis que ce dernier s'est lancé dans l'exploration et l'exploitation tous azimuts des gaz de schiste sans en connaître tous les impacts. Alors que les ministres Pierre Arcand, Nathalie Normandeau et le premier ministre, Jean Charest, affirment que le développement des gaz de schiste permettra de réduire nos GES, plusieurs des analyses préliminaires et même le MDDEP reconnaissent plutôt le contraire, c'est-à-dire qu'il y aura une augmentation importante des GES au Québec. Certains analystes et experts pensent même que le développement de cette nouvelle filière remet en cause les objectifs de réduction des GES que le Québec s'est fixés.

Encore une fois sur cette question, nous déplorons la méconnaissance du gouvernement. Pourtant, dans son document technique rendu public en octobre dernier, le MDDEP évaluait en ces termes l'impact des gaz de schiste sur le bilan des gaz à effet de serre québécois : « À ce jour, la quantité d'émissions de gaz à effet de serre potentiellement associées à l'exploration et l'exploitation des gaz de shale au Québec n'est pas estimée²⁵ ». Il n'y a aucun chiffre et aucune estimation à ce sujet. Comment alors les ministres ont-ils pu dire sérieusement que l'exploitation des gaz de schiste allait réduire nos GES alors qu'aucune estimation n'avait été faite par le MDDEP?

Par ailleurs, comme le soulignait Équiterre, « si le réchauffement planétaire est une menace sérieuse et globale, comme l'indiquait le premier ministre Charest avant son départ pour Copenhague, on peut se demander en quoi l'ajout éventuel de plusieurs millions de tonnes de gaz à effet de serre dans le bilan des émissions québécoises aidera le Québec à atteindre ses

²⁵ MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT, *op.cit.*, p.36-37

objectifs de réduction et à contribuer aux efforts mondiaux visant à éviter une catastrophe climatique²⁶ ». Probant.

Mais encore, le MDDEP reconnaît qu'il n'y a pas de lois ou de règlements propres à l'émission de gaz à effet de serre issus de l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste. « À l'heure actuelle, les émissions de méthane et de dioxyde de carbone ne sont pas encadrées explicitement en tant que gaz à effet de serre²⁷ ». Comme nous l'énoncions plus tôt, le gouvernement actuel a failli à sa tâche en prétendant que les gaz de schiste allaient réduire nos GES.

Le Québec ne produit actuellement aucun gaz naturel. Il est évident que la naissance d'une industrie du gaz va augmenter notre bilan global de GES. Le MRNF lui-même le reconnaît : «L'utilisation des équipements associés aux activités d'exploration et d'exploitation gazières non conventionnelles peut engendrer l'émission dans l'atmosphère de gaz à effet de serre²⁸ ». Le gouvernement parle des deux côtés de la bouche.

Les réponses à nos questions nous viennent encore de notre voisin états-uniens. L'*Environmental Protection Agency* (EPA) évalue que l'industrie du gaz de schiste émet dans l'atmosphère une quantité considérable de méthane. En 2008, selon les chiffres recueillis par l'EPA, l'industrie américaine du gaz naturel arrive au deuxième rang de toutes les industries pour ses émissions de méthane. De plus, Robert Howarth, professeur-chercheur d'écologie et de biologie environnementale de l'Université Cornell, compare sans hésitation le cycle de production du gaz de schiste à celui du charbon²⁹. Le méthane étant un gaz à effet de serre 21 fois plus puissant que le CO₂, les fuites de méthane liées à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste vont contribuer de façon importante aux émissions de GES du Québec. Encore une fois, la thèse du gouvernement ne tient pas la route. Nous avons calculé, à partir des chiffres disponibles dans le document technique du MDDEP, qu'avec une production de 200 puits par année sur 20 ans, le Québec augmenterait minimalement de plus de 30 % ses émissions de GES³⁰. Comment expliquer alors la position du gouvernement à ce sujet ? Dans

²⁶ Hugo SÉGUIN (Équiterre), *On peine à voir le développement durable*, 15 septembre 2010 <http://www.equiterre.org/choix-de-societe/blog/gaz-de-schiste-au-quebec-on-peine-a-voir-le-developpement-durable>

²⁷ MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT, *op.cit.*, p.36-37.

²⁸ MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, *op.cit.*, p.19.

²⁹ MUNK SCHOOL OF GLOBAL AFFAIRS, *op.cit.*, p. 17.

³⁰ MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT, *op.cit.*, p. 36.

l'improvisation actuelle, il y a un fossé entre les chiffres gouvernementaux et les données disponibles présentement. Cette situation nous oblige à prendre un temps d'arrêt et à compiler les informations relatives aux émissions de GES dans le dossier des gaz de schiste.

En terminant sur cet aspect, l'annonce improvisée de la ministre Normandeau de faire passer le Québec du pétrole au gaz dans un horizon de 10 ans³¹ est complètement farfelue. Dans un premier temps, si cette idée était sensée, nul besoin des gaz de schiste pour la mettre en pratique. Mais pire, cette idée est complètement insensée dans le contexte québécois. Est-ce que la ministre Normandeau est au courant qu'au Québec le secteur des transports est responsable de 70 % de la consommation de pétrole? Le secteur des transports représente d'ailleurs 40 % des émissions de gaz à effet de serre au Québec. L'avenir pour le Québec est de passer du pétrole à l'électricité et non pas du pétrole au gaz. Le Québec est à cet effet en position privilégiée avec son hydroélectricité. Voilà le défi auquel les Québécoises et Québécois sont conviés. Le plan de la ministre n'est qu'une fumisterie! Les projets d'électrification des transports collectifs se multiplient partout sur la planète. La voiture électrique fait également son chemin dans les mœurs de consommation de la population. Les avantages de la substitution du pétrole par l'électricité sont nombreux, diminution des GES (l'électricité du Québec de source hydraulique émet 90 fois moins que le pétrole et 40 fois moins que le gaz naturel³²), diminution des polluants atmosphériques et du smog urbain, diminution de notre dépendance au pétrole donc amélioration de notre balance commerciale.

Des retombées économiques incertaines dans le cadre actuel

Nous avons traité dans les dernières pages des nombreux cafouillages du gouvernement dans le dossier des gaz de schiste, mais plus spécifiquement des impacts environnementaux de ceux-ci. L'argumentaire du gouvernement et de l'industrie est mince et incomplet. L'étroitesse du mandat qui a été confié au BAPE, autant dans sa durée que dans son contenu, fait état d'une gestion gouvernementale bigarrée et pressée. Pourquoi tant de hâte? Rien ne presse.

³¹ Voir SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, *Normandeau veut passer du pétrole au gaz*, 17 septembre 2010, <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/environnement/2010/09/17/001-Normandeau-Gaz.shtml>.

³² Voir HYDRO-QUÉBEC, *Comparaison des options énergétiques*, http://www.hydroquebec.com/developpementdurable/documentation/pdf/options_energetiques/transport_f_r_2006.pdf.

Les gaz emprisonnés dans le schiste de la vallée du Saint-Laurent seront toujours là dans quelques mois et il sera toujours temps de les exploiter à la suite d'une analyse des tenants et aboutissants de cette industrie. Un BAPE générique demeure, selon nous, l'unique solution pour étudier de manière indépendante le dossier. Dans l'improvisation qui caractérise l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste au Québec, un aspect central a complètement été occulté des présents travaux du BAPE : les retombées économiques.

Emplois et expertise québécoise : un ballon qui se dégonfle

Concernant cet aspect, nous pouvons affirmer sans nous tromper qu'il y a eu de l'enflure verbale. Le pactole rêvé et annoncé s'est tranquillement dégonflé au fil des informations vérifiées de façon impartiale par les experts et la population notamment. Alors qu'André Caillé, président-directeur général de l'APGQ, estimait qu'entre 7 500 et 15 000 nouveaux emplois reliés à l'industrie gazière allaient être créés, une étude commandée par l'industrie de la firme conseil Secor rabaisait ce nombre à 5 000³³. À partir de cette annonce, le zeppelin de l'industrie gazière a perdu en altitude...

Lors de la première partie des audiences du BAPE, un dirigeant de Talisman Energy, compagnie albertaine impliquée dans les gaz de schiste au Québec, est venu dire que la rentabilité est loin d'être acquise et que les coûts d'exploitation demeurent trop élevés³⁴. D'autant plus que le prix du gaz sur les marchés est actuellement au plus bas. Les prix ont baissé en raison de la grande disponibilité du gaz aux États-Unis, notamment par la production de gaz de schiste. Rien n'indique que cette situation va se résorber dans les prochaines années³⁵. Voilà autant de bémols sur les promesses sulfureuses de l'industrie gazière. À la lumière de ce contexte, nous sommes d'avis qu'il n'y a pas d'urgence, que nous devons prendre le temps de bien analyser l'ensemble des composantes économiques liées à la mise en place de cette industrie chez nous.

³³ Louis-Gilles FRANCOEUR, *op.cit.*

³⁴ CANOE, *La rentabilité est loin d'être assurée*, 6 octobre 2010, <http://fr.canoe.ca/infos/environnement/archives/2010/10/20101006-215159.html>

³⁵ Hélène BARIL, « Loin du pactole espéré », *La Presse*, 26 octobre 2010, <http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/economie/energie-et-ressources/201010/26/01-4336088-gaz-de-schiste-loin-du-pactole-espere.php>

Les redevances sur l'industrie gazière : où est le pactole annoncé?

La question des redevances demeure également un point d'achoppement, comme le mentionnait avec pertinence le professeur d'économie de l'Université Laval, Jean-Thomas Bernard : « Je suis certain que le ministre des Finances ne lèvera pas le nez sur 56 millions (de dollars en redevances), mais ce n'est pas ça qui va changer la face des finances publiques³⁶ ». Encore ici le chiffre avancé par le professeur Bernard n'est qu'un parmi une myriade de calculs avancés par les experts, le gouvernement et l'industrie. Nous nageons dans la plus pure spéculation. Un constat par contre rejoint l'ensemble des évaluations : le régime actuel de redevances n'est pas à l'avantage de toutes les Québécoises et tous les Québécois. Il est clair que les lois actuelles pour l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste sont archaïques et que l'État n'a pas sa juste part de cette ressource.

D'ailleurs, le Vérificateur général du Québec, Renaud Lachance, a déposé, pour l'année 2008-2009, un rapport accablant sur le laisser-faire du MRNF dans ce dossier. « Les analyses fiscales et économiques produites par le MRNF ne lui permettent pas d'établir de façon claire et objective si le Québec retire une compensation suffisante en contrepartie de l'exploitation des ressources naturelles³⁷ ». Mais pire encore, entre 2002 et 2008, 14 entreprises minières n'ont versé aucun droit minier alors qu'elles cumulaient des valeurs brutes de production annuelle de 4,2 milliards \$³⁸. Cette profonde critique du Vérificateur général n'a pas empêché le gouvernement de proposer un nouveau régime minier sans véritable leadership pour régler ces problèmes et assurer aux Québécoises et Québécois leur juste part du gâteau.

Mais encore, dans le budget 2009-2010, le ministre des Finances, Raymond Bachand, annonçait une augmentation du taux d'imposition du régime des droits miniers³⁹. Ce taux sera augmenté à 16 % d'ici 2012. Toutefois, à la lumière des informations recueillies par le Vérificateur général du Québec, nous doutons fortement que cette mesure signifiera une juste compensation pour l'utilisation d'une ressource non renouvelable appartenant au domaine public. Le calcul est simple à faire... 12 % de zéro et 16 % de zéro égalent toujours zéro! Ce n'est encore que de la poudre aux yeux.

³⁶ Hélène BARIL, *op.cit.*

³⁷ VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC, *Rapport annuel 2008-2009*, p.3.

³⁸ Voir *Idem*

³⁹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Budget 2010-2011 – Renseignements additionnels sur les mesures du budget*, p. A33.

Mais le comble, c'est que le gouvernement est même allé jusqu'à promettre un congé de redevances pour les projets d'exploitation des gaz de schiste dans le budget 2009-2010! Autre preuve de la totale incohérence du gouvernement dans la gestion de nos ressources naturelles.

La ministre Normandeau, de son côté, prévoit, par le dépôt d'un projet de loi, régler toute la question des redevances. Quel projet de loi? Le gouvernement saupoudre ses actions dans ce dossier sans aucune vision globale. Le projet de loi 79 sur les mines tout à fait incomplet, le budget, un autre éventuel projet de loi sur les redevances, une loi sur les hydrocarbures, tous des morceaux détachés d'un même enjeu.

Le fouillis des permis d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste

Le Québec n'en a pas pour son argent! L'exemple de la Colombie-Britannique, qui a procédé par un processus de mise aux enchères pour la vente des permis, a permis à la province d'engranger d'importants revenus. Depuis 10 ans, les enchères gazières rapportent en moyenne 750 millions par année⁴⁰. Entre les 56 millions énoncés précédemment et le 2,7 MM\$ obtenus en 2008 seulement dans cette province, nous sommes en droit de poser de sérieuses questions au gouvernement sur sa gestion du dossier. Le régime actuel prévoit une rente annuelle de 0,10 \$ l'hectare pour les cinq premières années et passe à 0,50 \$ l'hectare dès la sixième année⁴¹. C'est peu, même trop peu.

Pendant ce temps, le gouvernement ne s'entend même pas sur le nombre de permis d'exploration qu'il a octroyé. D'un côté, le ministre Arcand parle de 149 permis⁴², de l'autre, le MRNF parle de 109 permis. Pouvons-nous obtenir le vrai chiffre? Pouvons-nous aussi connaître de façon précise la nature du permis?

⁴⁰ Charles COTÉ, « Gaz de schiste – A-t-on manqué le bateau? », *La Presse*, 4 septembre 2010
<http://www.cyberpresse.ca/actualites/elections-federales-2009/enjeux/environnement/201009/03/01-4312621-gaz-de-schiste-a-t-on-manque-le-bateau.php>

⁴¹ MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, *op.cit.*, p.16.

⁴² Le Journal de Québec, 29 septembre 2010 p. 19

Une improvisation qui nuit au développement du Québec

En plus de ne pas obtenir d'avantages économiques d'envergure par l'octroi des permis, comme c'est le cas notamment en Colombie-Britannique, le gouvernement part dans toutes les directions quand il est question de la mise en marché de cette ressource. La ministre Normandeau annonce que le gaz produit ici ne servira qu'à combler nos besoins tandis que le ministre des Finances envisage l'exportation des gaz de schiste⁴³. Ce manque de cohérence reflète un problème encore plus fondamental qui dépasse le strict dossier des gaz de schiste : le gouvernement actuel n'a pas de plan conséquent et porteur pour le secteur de l'énergie au Québec. Cette improvisation se reflète perpétuellement depuis 2003 dans chaque dossier énergétique d'importance pour le développement économique du Québec. Que ce soit avec l'énergie éolienne, la centrale au gaz naturel du Suroît, la centrale au gaz de Trans-Canada Énergie à Bécancour qui nous coûtent 150 M\$ par année pour rester fermée ou, dans le cas qui nous concerne ici, les gaz de schiste, la même improvisation règne. Sa gestion de la filière éolienne nous rappelle comment cette mauvaise gestion porte ombrage à tout le potentiel de l'implantation d'une telle industrie ici même au Québec. Maintenant, c'est le dossier des gaz de schiste qui vient en remettre sur l'incapacité latente du gouvernement actuel à positionner le Québec comme un leader énergétique dans une perspective de développement durable.

Comment les gaz de schiste s'intègrent-ils dans notre profil énergétique? Quelle place cette ressource peut occuper dans notre portefeuille énergétique? Le gouvernement se délaïse de ses responsabilités à cet égard. Par ailleurs, bon nombre des compagnies de cette industrie ne sont pas québécoises et paient un prix dérisoire pour explorer et exploiter nos ressources gazéifières. Ces préoccupations sont cruciales et nous déplorons le fait que le mandat actuel du BAPE ne couvre pas cet aspect. L'avantage économique apparaît dans le moment bien mince face aux risques que nous courrons pour l'eau, l'environnement et la santé des Québécoises et Québécois.

⁴³ Charles COTÉ, « Le ministère des Finances envisage l'exportation », *La Presse*, 13 octobre 2010, <http://www.cyberpresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201010/13/01-4331913-gaz-de-schiste-le-ministere-des-finances-envisage-lexportation.php>.

L'imposition d'un moratoire provisoire : un choix logique dans l'intérêt du Québec

L'analyse des impacts environnementaux, économiques et énergétiques conforte notre volonté à plus de transparence dans le dossier des gaz de schiste. **Un temps d'arrêt est nécessaire afin d'évaluer toutes les options, tous les risques liés à l'exploration et l'exploitation de cette ressource. Le caractère nouveau des procédés de l'industrie, le manque de connaissance manifeste du gouvernement et l'absence de consultation préalable de la population exigent l'imposition d'un moratoire provisoire et la mise en place d'un BAPE générique dans les meilleurs délais.** Nous souhaitons notamment bonifier le mandat du BAPE afin d'y intégrer une première étape de documentation indispensable afin de constituer un portrait global de la problématique.

Il est impératif pour nous de prendre tout le temps nécessaire pour mener une analyse complète et indépendante de cette filière potentiellement profitable pour l'ensemble des Québécoises et Québécois. **Imposer un moratoire ne signifie pas de reléguer aux calendes grecques une possible exploration et exploitation de cette filière. Il s'agit plutôt d'agir avec diligence dans le respect de tous les acteurs impliqués de près ou de loin dans cette filière.** Il est primordial de tenir ces débats maintenant pour éviter de regretter dans quelques années d'avoir agi rapidement et de manière brouillonne. **C'est plutôt la précipitation qui est suspecte et dérangeante dans ce dossier présentement. Il en va de notre responsabilité comme titulaire de charge publique d'agir avec circonspection dans l'intérêt de la santé du public, de l'environnement, de l'économie et du secteur énergétique québécois.**

L'imposition d'un moratoire reçoit un large appui dans la population québécoise. Un récent sondage démontrait d'ailleurs que plus de 75 % des Québécoises et Québécois favorisaient un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste⁴⁴. Cet appui populaire s'additionne à celui de nombreux groupes environnementaux, à celui de la FQM et à celui de plusieurs MRC et municipalités. Nous devons trouver un cadre afin que les

⁴⁴ Voir ÉQUITERRE, *Gaz de schiste : les trois quarts de la population québécoise sont d'avis que le gouvernement devrait suspendre toute exploration*, 14 octobre 2010, <http://www.equiterre.org/communique/gaz-de-schiste-les-trois-quarts-de-la-population-quebecoise-sont-d%E2%80%99avis-que-le-gouverneme>.

communautés locales aient un mot à dire dans le processus décisionnel. Le droit d'expropriation, prescrit dans la *Loi sur les mines*, devrait être l'exception, non la règle.

Sans oublier que depuis quelque temps, des compagnies gazières ont ralenti leurs activités avec le bas prix du gaz et des coûts d'exploitation encore trop élevés pour assurer la rentabilité économique de l'industrie⁴⁵. La table est mise donc pour un moratoire. Toutefois, le gouvernement se fait tirer l'oreille et rejette nos arguments.

De plus, afin d'assurer une exploitation responsable de nos richesses naturelles, le Québec doit se donner les moyens légaux et règlementaires de le faire. L'exploration et l'exploitation des gaz de schiste touchent à plusieurs aspects de notre collectivité. **Il est impératif qu'un moratoire soit mis en place pendant une période déterminée jusqu'à ce que le Québec se donne une véritable politique sur l'exploitation des hydrocarbures qui sont des ressources non renouvelables. Cela nous permettrait de faire les bons choix.** C'est une conviction pour le Parti Québécois.

Cette certitude profonde, que nous partageons avec une multitude de Québécoises et Québécois, s'est cristallisée en un projet de loi que notre formation politique a déposé le 27 octobre dernier à l'Assemblée nationale. Nous souhaitons que la *Loi visant l'arrêt provisoire des activités d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste*⁴⁶ puisse convaincre le gouvernement de la pérennité de nos arguments. Il est possible d'imposer un moratoire provisoire sans pour autant mettre à mal l'industrie gazière et sans imputer des coûts au gouvernement.

De plus, **le Parti Québécois s'est engagé, une fois aux commandes de l'État, à exiger qu'un minimum de 50 % de la richesse créée par l'exploitation des ressources non renouvelables revienne dans les poches des Québécoises et Québécois.** Nous avons tous intérêt à prendre ce temps d'arrêt. Les inquiétudes de la population sont légitimes et le gouvernement a le devoir d'être à l'écoute de ses commettants. Leur insatisfaction est grande. Ce sont leurs intérêts que nous défendons, les valeurs de l'ensemble de la collectivité québécoise.

⁴⁵ CANOE, *op.cit.*

⁴⁶ ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, Loi visant l'arrêt provisoire des activités d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste, déposée le 27 octobre 2010, <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-396-39-1.html>.

Recommandations

Aux commissaires du BAPE, nous recommandons :

- **Qu'ils utilisent le pouvoir qui leur est dévolu pour élargir et prolonger leur mandat afin de mettre en place un réel BAPE générique** qui analysera l'ensemble des aspects sociaux, environnementaux et économiques liés à l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste au Québec. Cette action est nécessaire tant pour la crédibilité du dossier des gaz de schiste que pour la crédibilité de l'institution elle-même.
- Une recommandation sans équivoque au gouvernement pour l'imposition d'un moratoire immédiat et provisoire sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste afin de doter le Québec d'une véritable politique sur les hydrocarbures et les ressources énergétiques non renouvelables.
- Une recommandation exigeant qu'un minimum de 50 % de la richesse créée par l'exploitation des ressources non renouvelables revienne dans les poches des Québécoises et Québécois.

Au gouvernement du Québec, nous exigeons :

- Un élargissement du mandat du BAPE pour en faire un BAPE générique qui analysera l'ensemble des aspects sociaux, environnementaux et économiques liés à l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste au Québec.
- L'imposition immédiate d'un moratoire provisoire sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste afin de doter le Québec d'une véritable politique sur les hydrocarbures et les ressources énergétiques non renouvelables.
- Qu'un minimum de 50 % de la richesse créée par l'exploitation des ressources non renouvelables revienne dans les poches des Québécoises et Québécois.